



## Reconnaissance dette devant notaire : parts prix vente maison

Par **beverly**, le **05/04/2011** à **19:11**

Bonjour,

J'ai acquis une maison avec un tiers en copropriété à hauteur de 50 chacun.

Cette personne pour des raisons obscures me met la pression pour aller chez un notaire afin de signer une reconnaissance de dette qui lui permettrait d'avoir plus de la moitié de la maison au moment de la vente.

Pourriez vous me parler plus en détail de cette forme de reconnaissance de dette lié à un bien immobilier.

Par avance merci pour votre réponse

Par **corima**, le **05/04/2011** à **19:16**

Bonsoir, si vous financez ou avez financé cette maison à hauteur de 50%, vous en êtes propriétaire à 50%. N'accédez pas à sa demande car le jour où elle sera vendue, il en récupérerait plus que sa part et vous seriez perdant

Sa demande est effectivement bizarre...

Par **beverly**, le **05/04/2011** à **23:09**

oui je sais que je suis propriétaire à 50 %, oui je sais que si j'accède à sa demande je suis perdante, mais pour information aurai voulu avoir des explications sur cette forme de reconnaissance de dette que je ne connaissais pas

merci

Par **corima**, le **05/04/2011** à **23:47**

Comme je vous l'ai dit, moi aussi je trouve ça bizarre, jamais entendu parlé de ça. Comment demander à quelqu'un de faire une reconnaissance de dette d'une partie de ce qu'il a lui meme financé. A moins que vous n'ayez pas totalement financé vos 50%, qu'il en a payé une partie et qu'il veut logiquement qu'elle lui revienne. Sinon, je ne comprend pas